

## EDITO

Suppléante de Benjamin Griveaux lors des dernières élections législatives, je suis devenue députée de la 5e circonscription après son entrée au gouvernement en tant que secrétaire d'État à l'Économie. La loi imposant un délai de 30 jours pour que les suppléants puissent siéger à l'Assemblée nationale, c'est le 24 juillet que j'ai fait mon entrée dans l'hémicycle et à la commission des lois dont je suis membre.

Tout au long de mon mandat, je m'engage à vous rendre compte de

mon activité de députée en général et du travail législatif en particulier.

Je souhaite vous informer des principaux travaux menés à l'Assemblée nationale depuis le début de cette nouvelle législature et vous présenter trois textes importants qui portent sur la confiance dans la vie politique, le renforcement du dialogue social, et la lutte contre le terrorisme.

Députée de la Nation, je suis aussi une élue de proximité : je rencontre d'ores et déjà des associations de quartier, j'ai participé à la rentrée scolaire, je serai chaque semaine sur le terrain à votre rencontre et je vous proposerai un compte rendu de mandat public avant la fin de l'année.



## LOIS POUR LA CONFIANCE DANS LA VIE POLITIQUE

Après une période électorale marquée par le rejet des grandes formations politiques traditionnelles, l'importance du vote populiste et une abstention massive aux élections législatives, il était nécessaire de proposer au plus vite de nouvelles règles pour garantir efficacement et effectivement la transparence et la probité nécessaires à l'exercice de l'action publique.

« Comment renouer la confiance entre les citoyens et leurs représentants ? » tel était le thème du 1er café citoyen que j'ai organisé le 11 juillet dans le 3e arrondissement et qui a rassemblé une centaine de personnes. Telle est l'exigence éthique et républicaine qui doit nous animer pour améliorer sans

cesse le fonctionnement de notre démocratie. Tel est l'esprit des deux lois adoptées par le Parlement cet été.

Très attachée à une rénovation profonde des pratiques politiques pour plus de proximité, de concertation et de transparence, j'ai été heureuse de commencer mon mandat en travaillant sur ces textes qui permettent la mise en place de nombreuses mesures concrètes dont l'interdiction pour les parlementaires et leurs collaborateurs d'exercer des activités de lobbying, l'amélioration de la prévention des conflits d'intérêts et de nouvelles obligations de traçabilité et de transparence pour la prise en charge des frais de mandat des parlementaires.



nouveaux députés sur 577



de nouveaux députés au groupe LaREM



la moyenne d'âge des députés LaREM 48 ans l'âge moyen à l'Assemblée en 2017 contre 54 ans en 2012



le groupe LaRem est le plus féminisé avec 47% de députées 38,6% de députées à l'Assemblée nationale en 2017 contre 26,8% en 2012



Session extraordinaire  
4 juillet - 9 août



L'Assemblée nationale  
a tenu 33 séances, soit 133 heures de débats,  
18 textes votés, 1341 amendements examinés,  
195 adoptés dont 23% de l'opposition



## Venez découvrir l'Assemblée nationale !

J'organise une 1<sup>ère</sup> visite du Palais Bourbon pour cinquante habitants des 3<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> arrondissements le samedi 7 octobre à 10h40.

Pour vous inscrire :

elise.fajgeles@assemblee-nationale.fr  
01.40.63.94.06



## PERMANENCE

Je vous reçois sur rendez-vous :

- **mairie du 3e** : 2 rue Eugène Spuller  
le vendredi de 14h30 à 17h

- **mairie du 10e** : 72 rue du Faubourg  
Saint-Martin le jeudi 16h à 19h

Pour prendre rendez-vous :

elise.fajgeles@assemblee-nationale.fr  
01.40.63.94.06

### 3 mesures ont fait particulièrement débat :

- **Extension des peines d'inéligibilité**  
Le texte étend l'obligation pour le juge de prononcer une peine complémentaire d'inéligibilité en cas de condamnation pour crimes, pour des infractions relatives à la probité (telles que fraude fiscale ou délit d'initié) et pour des infractions portant atteinte aux valeurs républicaines qu'un élu se doit de partager (faits de discrimination, propos racistes, sexistes ou homophobes).

Durant toute la durée de la peine, la peine d'inéligibilité sera également inscrite au casier judiciaire.

- **Interdiction des emplois familiaux pour les élus et les ministres**

Malgré le scandale qui a marqué la dernière élection présidentielle et les risques évidents de favoritisme et d'emplois fictifs, le groupe Les Républicains

a saisi le Conseil constitutionnel pour demander la censure de cette disposition ! Dont acte.

- **Suppression des réserves parlementaires et ministérielles**

Il ne sera plus possible pour les parlementaires et les ministres de distribuer de manière discrétionnaire des sommes d'argent à des associations et collectivités. S'il convient de garantir pour les associations un fonds qui leur permettra de compenser les sommes qui pouvaient leur permettre la réalisation de nombreux projets, cette disposition en mettant fin au risque de clientélisme, nous incite également à réinventer le rôle du député de terrain : la proximité doit pouvoir s'exercer autrement que par un lien financier !

## REFORMER LE TRAVAIL POUR CREER DU TRAVAIL

Après le feu vert donné par le Parlement pendant la session extraordinaire pour légiférer par ordonnances et une centaine de réunions bilatérales entre organisations syndicales, professionnelles et la ministre du Travail, le gouvernement a présenté le 31 août, 36 mesures concrètes et opérationnelles pour en finir avec le chômage de masse. Cette réforme propose une transformation profonde du code du travail en faisant le choix du dialogue social et de l'intelligence collective :

- dans les TPE et PME (qui représentent 99% des entreprises) : possibilité de négocier des accords d'entreprise avec les représentants du personnel ou les salariés pour les plus petites d'entre elles.

- dans les entreprises de + de 50 salariés : réelle simplification du dialogue social et de la représentation du personnel, simplification des accords majoritaires sur le temps de travail, la rémunération et la mobilité.

C'est aussi une réforme équilibrée qui crée de nouveaux droits et de nouvelles protections pour les salariés :

- augmentation de 25% des indemnités légales de licenciement
- développement et sécurisation du télétravail
- nouvelles garanties pour les syndicats et les élus du personnel

## LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Pendant la session extraordinaire, le Parlement a prorogé l'état d'urgence jusqu'au 1er novembre 2017. Mais ce système dérogatoire ne peut durer car la menace du terrorisme islamiste constitue désormais un risque durable. Il convient donc de doter la France d'un arsenal juridique de droit commun qui permette de faire face à cette situation. Nous commençons à travailler dès cette rentrée au sein de la commission des lois sur le projet de loi Sécurité intérieure et lutte contre le terrorisme : auditions et préparations des amendements. Ce texte sera discuté puis voté à l'automne au Parlement.